# DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

# COMMUNE D'ALLAS-CHAMPAGNE

**CONSULTATION DU PUBLIC**

Du lundi 29 juin 2026 au mercredi 30 septembre 2026 inclus

# ALLAS-CHAMPAGNE : consultation du public sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche au lieu-dit « Aux Fontaines », déposée par la société SAS VIGNOBLES DE LA METAIRIE



**RAPPORT ET CONCLUSIONS**

**DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Mr Alain CHARRIER

Destinataires :

- Mr le Préfet de Charente-Maritime
- Mr le Président du Tribunal Administratif de Poitiers

# Préambule

Conformément aux articles L181-10-1 et R181-36 du code de l'environnement, il a été procédé du lundi 29 juin 2026 au mercredi 30 septembre 2026 inclus, soit durant 3 mois consécutifs, à une consultation du public par voie électronique (consultation parallélisée) sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche au lieu-dit « Aux Fontaines » sur la commune d'ALLAS CHAMPAGNE (17500), déposée par la société SAS VIGNOBLES DE LA METAIRIE.

Ces activités relèvent de la rubrique 4755-2.a de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour le régime de l'autorisation. Le projet n'était pas soumis à évaluation environnementale. Le dossier comprend notamment une étude d'incidence.

**SOMMAIRE**

**SOMMAIRE** ..... **3**
**1. La présentation du projet** ..... **5**
1.1 Objet du projet ..... 5
1.2 Localisation du projet ..... 5
1.3 Situation existante ..... 7
1.4 Situation projetée ..... 8
**2. Les impacts du projet** ..... **8**
2.1 Etude d'incidence ..... 8
2.1.1 Incidences permanentes liées à l'emprise du projet ..... 9
2.1.1.1 Le paysage ..... 9
2.1.2 Incidences permanentes liées à l'exploitation du site ..... 9
2.1.2.1 Les eaux pluviales ..... 9
2.1.2.2 Les rejets atmosphériques ..... 9
2.1.3 Les incidences ponctuelles ..... 10
2.2 Etude de dangers ..... 10
2.2.1 Principaux risques identifiés ..... 10
2.2.2 Synthèse des effets extérieurs ..... 10
2.2.3 Mesures mises en place afin de maîtriser les risques ..... 11
2.2.4 Synthèse de l'étude de dangers ..... 11
2.3 Loi sur l'eau ..... 12
**3. Le processus de consultation du public** ..... **12**
3.1 Composition du dossier ..... 12
3.2 Les modalités de la consultation ..... 13
3.3 La Publicité ..... 14
3.3.1 Par voie de presse ..... 14
3.3.2 Par voie d'affichage ..... 16
3.3.3 Par voie électronique sur le site de La Préfecture ..... 16
3.3.4 Par voie électronique sur le site en ligne ..... 17
**4. Déroulement de la consultation et de la concertation** ..... **17**
4.1 Utilisation du registre dématérialisé ..... 17
4.2 Réunions publiques ..... 18

4.3 Permanence ..... 18
4.4 Dépôt des contributions ..... 18
4.5 Avis des collectivités ..... 20
**5. Conclusions motivées ..... 20**
5.1 Objet de la consultation parallélisée ..... 20
5.2 Modalités de la consultation et de la concertation ..... 21
5.3 La publicité ..... 21
5.4 La participation du public ..... 21
5.5 La concertation des collectivités locales ..... 22
5.6 Forces, faiblesse, points de vigilance et atouts du projet ..... 22
5.7 Conclusion finale ..... 23
**6. Les annexes ..... 24**
**Annexe 1 : Avis de consultation du public ..... 24**
**Annexe 2 : Procès-verbal ..... 25**
**Annexe 3 : Certificats d'affichage ..... 26**

# 1. La présentation du projet

## 1.1 Objet du projet

La demande d'autorisation environnementale concerne la création d'installations de stockage d'alcools de bouche sur le site des VIGNOBLES DE LA MÉTAIRIE à ALLAS-CHAMPAGNE (17) au lieu-dit « Aux Fontaines ».

Le projet consiste en la création de nouveaux chais de stockage d'alcools de bouche au sein d'un site existant d'ores et déjà autorisé pour trois chais de stockage d'alcools de bouche (QSP de 1 404 m3). Le nombre de chais après projet sera de six chais comportant chacun deux cellules indépendantes. Les volumes de stockages d'alcools supplémentaires représentent 4 140 m3, franchissant en soi le seuil réglementaire de l'autorisation environnementale au titre de la rubrique ICPE 4755-2a de 500 m3. Les volumes de stockages d'alcools projetés (QSP totale) représentent 5 544 m3, le seuil SEVESO au titre de la rubrique 4755-1 n'est cependant pas franchi.

Néanmoins, lorsqu'un dossier de demande d'autorisation environnementale ne requiert pas d'évaluation environnementale, et ne comporte pas d'étude d'impact, l'article L 181-8 du code de l'environnement requiert que le dossier comporte une étude d'incidence environnementale.

## 1.2 Localisation du projet

*Figure 1. Situation géographique générale*

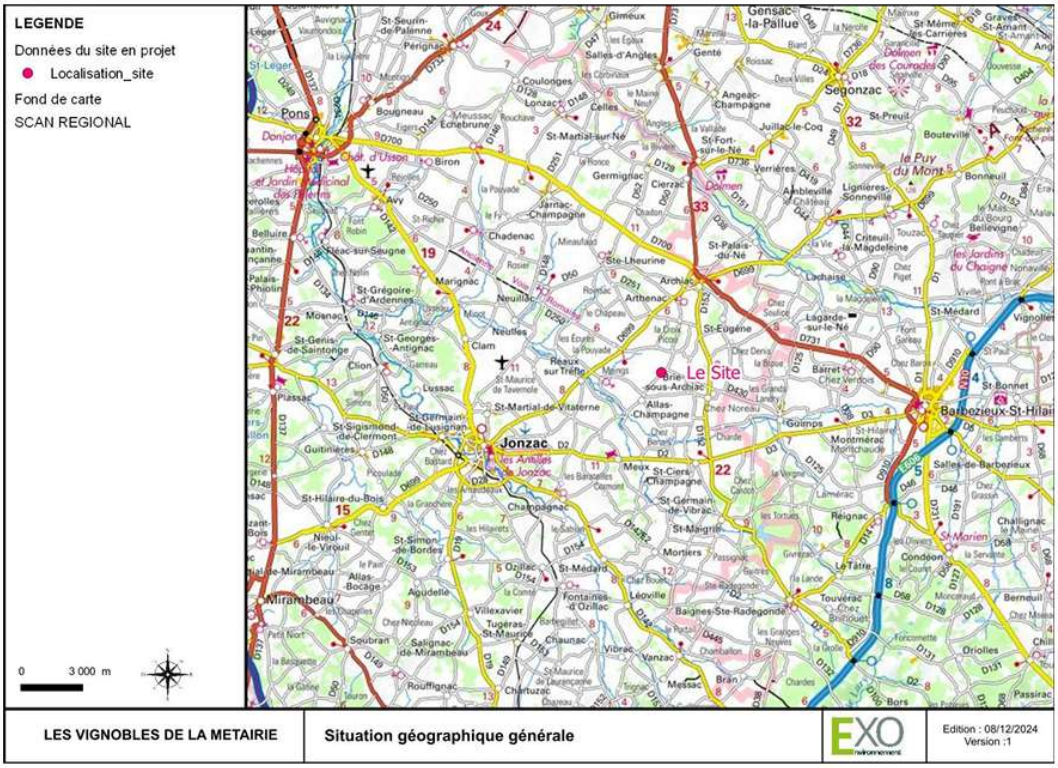


*Figure 2. Carte de situation communale*

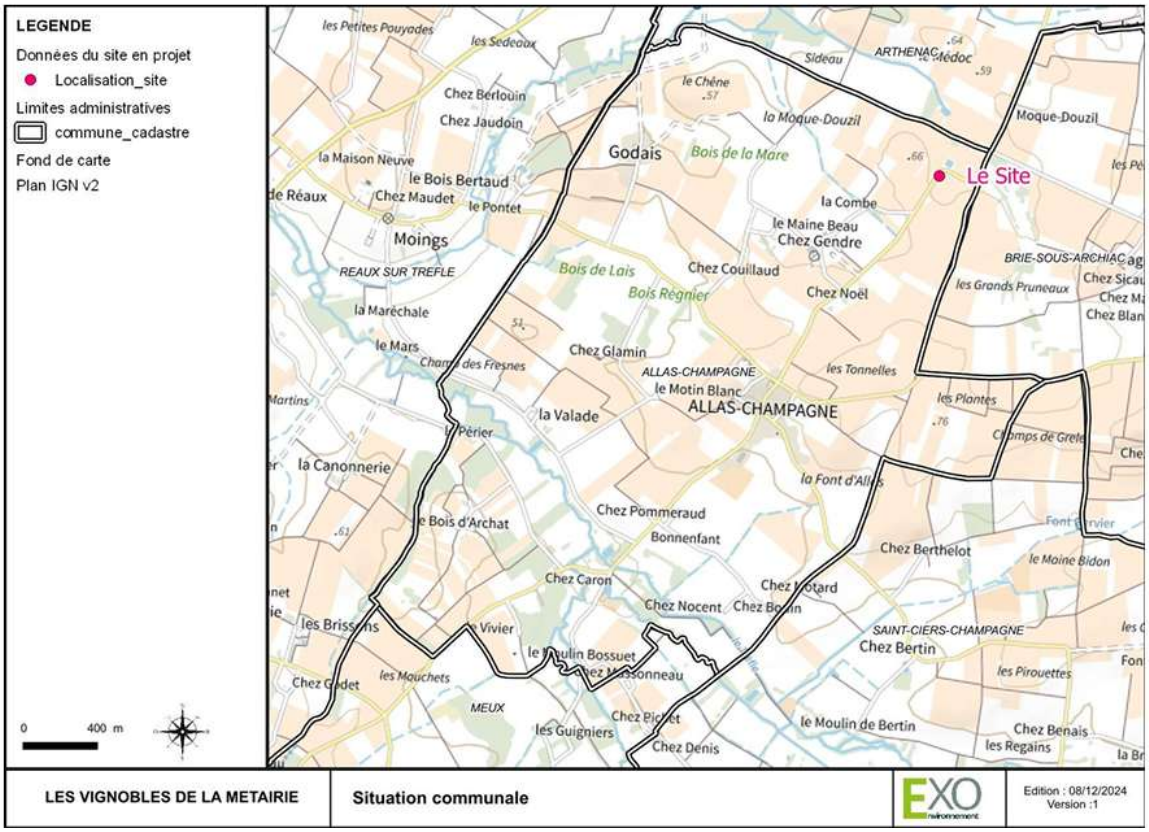
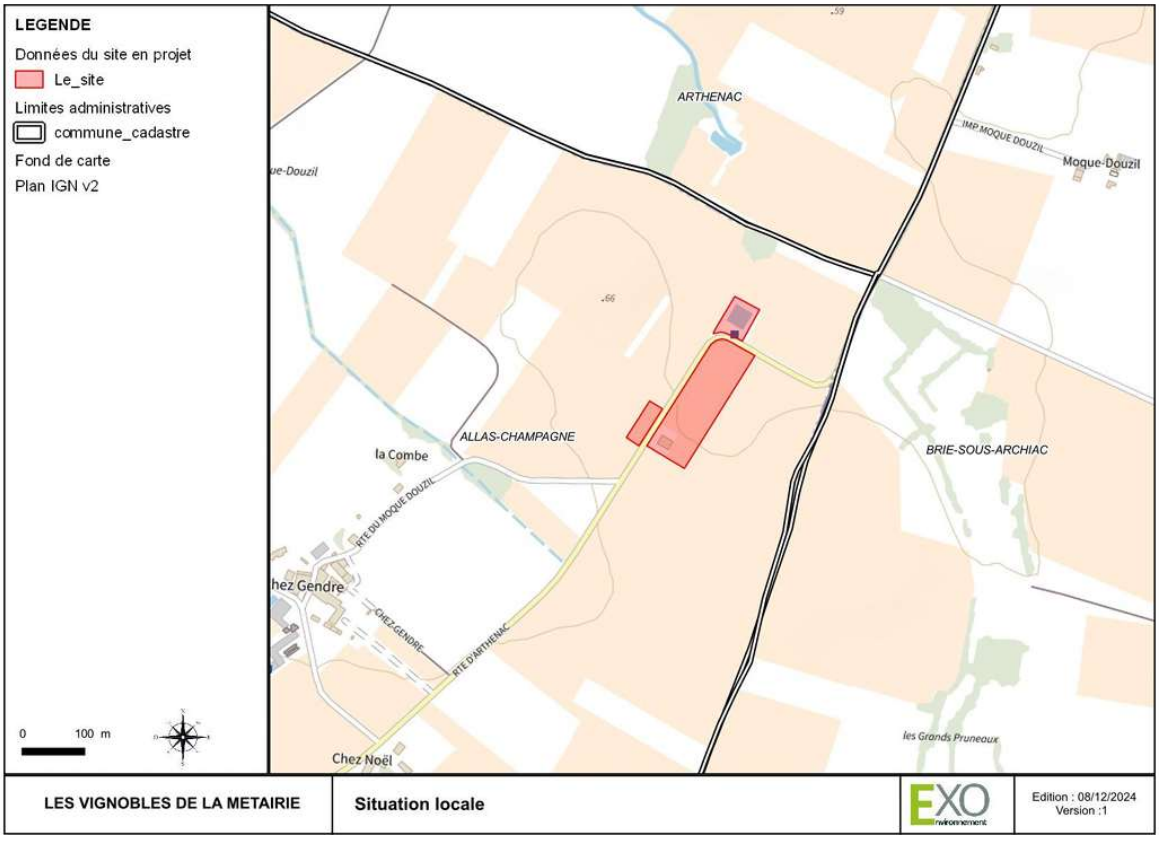



*Figure 3. Situation locale*



## 1.3 Situation existante

Le site est autorisé pour :

- 3 chais de stockages d'alcools, chai 1, chai 2 et chai 31, de 292 $m^2$ pour des QSP de 484 et 2 x 460m3 ; 2 aires de dépotage de 52$m^2$
- La mise en rétention déportée des chais 2 et 3 et la collecte du débordement de la rétention interne du chai 1 existant
- 1 fosse d'extinction de 150 $m^3$
- 1 bassin de rétention et de confinement étanche de 415 $m^3$
- 1 bassin d'infiltration des eaux pluviales de 525 m3
- 2 réserves incendie de 240 m3 associées chacune à deux aires d'aspiration.

A ce jour, le site comporte :

- Le chai 1
- Une réserve d'eau de 240 m3

Aménagements à réaliser courant 2025-2026

- Construction des chais 2 et 3
- Aménagement des deux aires de dépotages
- Aménagement de la seconde réserve d'eau d'incendie et des aires d'aspiration connexes
- Aménagements du réseau d'écoulements accidentels (réseau, regards siphoïdes, fosse d'extinction, bassin de rétention)
- Aménagement du réseau de gestion des eaux pluviales et bassin d'infiltration
- Mise sous détection incendie et intrusion des locaux
- Création d'un second accès (réservé au SDIS) et d'une voirie engin connectant les deux accès
- Clôture du site et portails d'accès
- Raccordement au réseau AEP
- Construction d'un local technique de 136$m^2$

Classement actuel des installations du site :

La situation administrative du site est détaillée dans le tableau ci-dessous :

*Tableau 5. Classement ICPE actuel*

| Rubrique ICPE | Libellé - Activité | Capacités des installations | Régime |
|---|---|---|---|
| 4755-2.a | Alcool de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusion, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables.<br>2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique volumique est supérieur à 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant :<br>a) Supérieure ou égale à 500 m³ | Chai 1 : 484 m³<br>Chai 2 : 460 m³<br>Chai 3 : 460 m³<br>QSP totale : 1 404 m³ | A |

## 1.4 Situation projetée

Le projet consiste en la création de nouveaux chais de stockage d'alcools de bouche, avec :

- 3 chais de 584 $m^2$ chacun pouvant contenir 920 $m^3$ d'alcools et scindés en deux cellules indépendantes (acrotère en toiture et façades)
- d'une seconde cellule indépendante adjacente à chacun des chais 1, 2 et 3
- de 2 aires de dépotage d'alcools
- Le raccordement des nouvelles cellules de stockages et nouvelles aires de dépotage au réseau de gestion des écoulements accidentels (collecte, regards siphoïdes, fosse d'extinction existante, bassin de rétention existant)
- la réalisation de nouvelles voiries
- L'extension du réseau de collecte des eaux pluviales (toitures et voiries) et l'actualisation du dimensionnement du bassin de gestion des eaux pluviales.

Classement ICPE projeté des installations du site :

Le tableau ci-dessous présente le classement ICPE des activités projetées sur le site.

*Tableau 6. Classement ICPE projeté*

| Rubrique ICPE | Libellé - Activité | Capacité des installations | Régime | Rayon d'affichage |
|---|---|---|---|---|
| 4755-2-a | Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables.<br>2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique volumique est supérieur 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant :<br>a) Supérieure ou égale à 500 $m^3$ | Chai 1 : 944<br>Chai 2 : 920<br>Chai 3 : 920<br>Chai 4 : 920<br>Chai 5 : 920<br>Chai 6 : 920<br>QSP totale : 5 544 $m^3$<br>QSP totale : 4 904 t | A | 2km |

*(DC) Déclaration sous contrôle périodique (D) Déclaration (E) Enregistrement (A) Autorisation*

# 2. Les impacts du projet

## 2.1 Etude d'incidence

Les travaux très complets réalisés dans le cadre de l'étude ne font pas apparaitre d'incidences fortes ou très fortes sur l'environnement en lien avec le projet. La synthèse des enjeux relatifs aux contextes physique, hydrologique, écologique et humain est majoritairement orientée vers des cotations nulles ou modérées.

Pour autant, des réponses sont apportées sur les points suivants :

## 2.1.1 Incidences permanentes liées à l'emprise du projet

### *2.1.1.1 Le paysage*

Le projet intègre des linéaires de haie bocagère en limite est et aux abords de l'espace dédié à la réserve incendie à l'ouest. Un linéaire de plantations de haute tige et arbustives en limite ouest, le long de la RD ainsi que des plantes grimpantes sur la clôture au nord du site. A noter qu'il n'y a pas de destruction des éléments paysagers concourant à l'intégration paysagère du site.

## 2.1.2 Incidences permanentes liées à l'exploitation du site

### *2.1.2.1 Les eaux pluviales*

Des mesures quantitatives sont prévues avec la mise en place d'espaces d'infiltration pour la collecte et la gestion des eaux pluviales dimensionnés pour une pluie de retour 30 ans. Au plan qualitatif, le projet prévoit un abattement de la charge de polluants par eaux de ruissellements grâce aux ouvrages d'infiltration.

### *2.1.2.2 Les rejets atmosphériques*

Concernant les rejets atmosphériques liés à la « part des anges », les bâtiments sont construits de manière à limiter au maximum les variations de température internes avec une isolation extérieure des parois et de la toiture et une ventilation naturelle régulière

Pour les émissions atmosphériques liées à la circulation : même si le flux de véhicules sera faible (15 véhicules par mois au maximum), ceux-ci seront entretenus et contrôlés régulièrement, moteurs coupés à l'arrêt.

Le tableau suivant rend compte de la fréquentation actuelle et projetée du site par des véhicules (poids lourds ou légers) liée à l'activité.

*Tableau 9. Flux de circulation*

| | situation actuelle | | situation projetée | |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre moyen de véhicules | Nombre maximum de véhicules | Nombre moyen de véhicules | Nombre maximum de véhicules |
| Poids lourds | < 1 /mois | 6 / mois | 1 / mois | 6 / mois |
| Véhicules légers | < 2 /mois | 6 / mois | 2 /mois | 10 / mois |

Source : DAE tome 1b

### 2.1.3 Les incidences ponctuelles

Pendant la phase de travaux, une attention particulière est consacrée à la sécurité routière avec une signalisation adaptée du chantier et une propreté permanente des abords. En complément des dispositions sont prises sur la protection des matériaux et la conformité des engins de chantier.

## 2.2 Etude de dangers

L'étude de dangers porte sur les installations de stockage d'alcools projetées par la société des VIGNOBLES DE LA MÉTAIRIE à ALLAS-CHAMPAGNE. Elle est réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale relative à la création de nouveaux chais de stockage d'alcools par l'entreprise. Elle couvre l'ensemble des dangers associés aux installations et activités de l'entreprise, en fonctionnement normal, transitoire ou accidentel.

Le site des Vignobles de la Métairie (Allas-Champagne) prévoit la création de nouveaux chais de stockage d'alcools de bouche, portant la capacité totale à 5 544 $m^3$. Le seuil SEVESO n'est pas franchi.

### 2.2.1 Principaux risques identifiés

Les risques proviennent de la présence d'alcools fortement inflammables. Les phénomènes dangereux retenus sont :

- **Risque d'incendie**
- Fuite d'alcool → formation d'une nappe → inflammation.
- Incendie généralisé possible dans une cellule ou deux cellules adjacentes.
- Effets hors site très limités : rayonnement maximal modélisé ≈ 29 m en cas d'incendie généralisé sans tenue des murs.

- **Risque d'explosion**
- Explosion d'une cuve atmosphérique (surpression évacuée par la toiture).
- Explosion d'un compartiment de camion-citerne lors du dépotage.
- Effets hors site faibles : surpression maximale ≈ 50 m (seuil 20 mbar).

- **Risque de pollution**
- Débordement accidentel d'alcools.
- Risque maîtrisé par un système complet de rétention et de confinement.

### 2.2.2 Synthèse des effets extérieurs

- Aucun établissement voisin exposé.
- Aucun scénario ne génère d'effet létal hors site.

## 2.2.3 Mesures mises en place afin de maîtriser les risques

**Les mesures techniques – Incendie**

- Parois coupe-feu 4 heures.
- Cellules indépendantes séparées par acrotères (toiture + façades).
- Détection incendie généralisée.
- Rétention déportée : fosse d'extinction 150 $m^3$ + bassin étanche 415 $m^3$.
- Deux réserves incendie de 240 $m^3$ chacune.
- Extincteurs portatifs et sur roues.
- Protection foudre.

**Les mesures techniques – Explosion**

- Mise à la terre et équipotentialité.
- Prises de terre sur les aires de dépotage.
- Matériel conforme ATEX.
- Inertage obligatoire avant travaux par point chaud.

**Les mesures techniques – Pollution**

- Réseau de collecte des écoulements accidentels vers rétention déportée.
- Bassin de débordement/infiltration 525 $m^3$.
- Kits anti-pollution et moyens de pompage.

**Les mesures organisationnelles**

- Procédures de dépotage incluant le risque foudre.
- Permis de feu / permis de travail.
- Interdiction des travaux chauds sur cuves non inertées.
- Vérifications périodiques (électricité, foudre, exutoires…).
- Contrôle bimensuel des regards siphoïdes et de la fosse d'extinction.
- Formation du personnel à la première intervention.

## 2.2.4 Synthèse de l'étude de dangers

- Le projet augmente les capacités de stockage mais n'entraîne pas de risque majeur pour les populations et l'environnement.
- Les effets potentiels hors site sont faibles et maîtrisés.
- Les mesures techniques et organisationnelles mises en œuvre sont robustes et adaptées.
- Pas de remarque particulière émise par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 17)

## 2.3 Loi sur l'eau

Le projet relève du régime déclaratif au titre de la loi sur l'eau pour la gestion des eaux pluviales

*Tableau 2 : Classement du site au titre de la loi sur l'eau*

| Rubrique | Intitulé | Capacité du site | Régime |
|---|---|---|---|
| **2.1.5.0** | **Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet,** étant :<br>1° Supérieure ou égale à 20 ha — (A)<br>2° Supérieure à 1 ha, mais inférieure à 20 ha - (D) | Emprise du bassin versant (projet et amont) : 8,4ha | D |

Il est important de noter que le projet apporte une amélioration quant à la gestion du ruissellement des eaux pluviales.

# 3. Le processus de consultation du public

## 3.1 Composition du dossier

Le dossier mis à la consultation sur le registre dématérialisé comprenait initialement :

- Avis de consultation du public par voie électronique
- CERFA Demande d'Autorisation Environnementale
- Mandat de dépôt Demande d'Autorisation environnementale
- Accusé réception du dossier de demande de compléments
- Réponse à la demande de compléments
- **Tome 1** : Résumé non technique
- **Tome 2** : Dossier administratif
- **Tome 3** : Description des installations
- Annexes générales
- **Tome 1b** : Résumé non technique de l'étude d'incidence
- **Tome 4** : Etude d'incidence
- Annexes à l'étude d'incidence
- **Tome 1a :** Résumé non technique de l'étude de dangers
- **Tome 5** : Etude de dangers
- Annexes à l'étude de dangers
- Annexe avec les plans

En cours de procédure ont été ajoutés :

- Le compte rendu de la réunion publique du 8 juillet 2026
- Le compte rendu de la réunion publique du 21 septembre 2026

- Les avis des personnes publiques et des organismes consultés :
- ❖ Délibération de la commune de Saint Ciers Champagne
- ❖ Délibération de la commune de Réaux sur Trefle
- ❖ Délibération de la commune de Saint Eugène
- ❖ Délibération de la commune d'Arthenac
- ❖ Délibération de la commune d'Allas-Champagne
- ❖ Avis de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge
- ❖ Absence d'avis de la commune de Brie sous Archiac

## 3.2 Les modalités de la consultation

Les dates de la consultation, les réunions publiques, les permanences du commissaire enquêteur et les modalités pratiques relatives à l'enquête figurent sur l'avis de consultation du public (Annexe 1)

**Dates de la consultation** :
- Du lundi 29 juin 2026 au mercredi 30 septembre 2026 inclus

**Date des réunions publiques** :
- Réunion d'ouverture : le mercredi 8 juillet 2026 de 10 h 00 à 12 h 00
- Réunion de clôture : le lundi 21 septembre 2026 de 10 h 00 à 12 h 00

**Date des permanences du Commissaire Enquêteur :**
- Le mercredi 12 août 2026 de 10 h 00 à 12 h 00 à la mairie d'Allas-Champagne

**La consultation du dossier pendant la durée de l'enquête** :
- Préfecture de la Charente-Maritime, 38 rue Réaumur, CS 70000, 17017 LA ROCHELLE cedex 01, Bureau de l'environnement
- Registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7347
- Lors des permanences du commissaire enquêteur

**Le dépôt des observations et propositions pendant la durée de l'enquête :**
- Registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7347
- Par courrier : Préfecture de la Charente Maritime - Bureau de l'Environnement
- Lors des permanences du commissaire enquêteur

**L'information sur le projet** :
Toute information sur le projet peut être obtenue auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : société SAS VIGNOBLES DE LA METAIRIE – 80-99 Allée du Coeur de Chauffe 16300 GUIMPS

## 3.3 La Publicité

### 3.3.1 Par voie de presse



adecia
Les experts engagés des dirigeants

**AVIS**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 28 mai 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
**Forme :** Société par actions simplifiée
**Dénomination :** KLG VINS
**Siège :** 7 rue Tagaud, 17700 Surgères
**Durée :** quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
**Capital :** 5 000 euros
**Objet : La commercialisation, la vente, l'achat, l'importation et l'exportation de vins, spiritueux et plus généralement de boissons alcoolisées ou non, par tous moyens, et notamment à distance, par le biais de sites internet dédiés, de plateformes numériques, de newsletters, de correspondances électroniques ou de tout autre support de communication ou de vente en ligne ou hors ligne ; L'organisation, l'animation et la promotion d'événements privés ou professionnels liés au vin et à l'univers oenologique,et notamment dégustations, ateliers de dégustation, dîners thématiques, formations, sessions d'initiation ou de perfectionnement, conférences, rencontres professionnelles ou grand public, ainsi que toutes prestations de conseil et d'accompagnement dans le domaine vitivinicole et oenologique ; L'organisation d'excursions, de séjours et d'expériences oenologiques, incluant notamment des visites de domaines viticoles, rencontres avec des producteurs, évenements culturels ou gastronomiques en lien avec le vin, à l'exclusion de toute activité réglementée relevant d'une agence de voyages, sauf à en respecter la réglementation applicable ;La création, l'édition, la diffusion et l'exploitation de contenus, supports d'information, de communication ou pédagogiques, sur tous supports, relatifs au vin, à la viticulture, à l'oenologie et à la gastronomie ;**
**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix
**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.
**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
**Agrément :** Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
**Président :** Monsieur Kevin LARTIGUE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de La Rochelle.
*Le Président*

## Avis administratifs et judiciaires

### Enquêtes publiques

BIRON

Commune de Biron

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté n° 2026/19 en date du 11 mai 2026, le maire de Biron a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le plan local d'urbanisme en cours de révision.
À cet effet, **M. Hervé HUCTEAU,** a été désigné par le Président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur. **M. Guy HUMBERT** a été nommé suppléant.

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

**Installations classées soumises à autorisation environnementale**

Conformément aux articles L181-10-1 et R181-36 du code de l'environnement, il sera procédé **du lundi 29 juin 2026 au mercredi 30 septembre 2026 inclus, soit durant 3 mois consécutifs**, à une consultation du public par voie électronique (consultation parallélisée) sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche au lieu-dit « Aux Fontaines » sur la commune d'ALLAS-CHAMPAGNE (17500), déposée par la société SAS VIGNOBLES DE LA METAIRIE.
Ces activités relèvent de la rubrique 4755-2.a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour le régime de l'autorisation. Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale. Le dossier comprend notamment une étude d'incidence.
**M. Alain CHARRIER** est désigné en qualité de commissaire-enquêteur et **Mme Marie-Christine BERTINEAU** est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléante, pour conduire la consultation publique.
Toute information sur le projet peut être obtenue auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : société SAS VIGNOBLES DE LA METAIRIE 80-99 Allée du Coeur de Chauffe 16300 GUIMPS - contact : M. Christophe Schauber- cschauber@domaine-lametairie.com - Tél : 0609976978
Les informations générales relatives à l'organisation de cette consultation du public peuvent être consultées sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr, rubrique publications, sous rubrique consultations du public).
Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, des avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation (ou la mention d'une absence d'avis à l'issue des délais impartis), des avis des collectivités territoriales concernées, des éventuelles informations complémentaires transmises par le porteur de projet ainsi que des éventuelles réponses du pétitionnaire aux avis et aux observations du public, qui seront mis en ligne au fur et à mesure de leur émission sur le site internet dédié à cette consultation : https://www.registre-dematerialise.fr/7347/
Un accès gratuit au dossier sur un poste informatique est également possible dans les maisons France Service : https://www.charente-maritime.gouv.fr/Demarches/France-Services/France-Services-Proche-de-vous-proche-de-chez-vous.
Toute personne peut, sur demande, obtenir consultation du dossier papier mis à jour, dès l'ouverture de La consultation publique et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant La fin de la consultation, auprès de la Préfecture de la Charente-Maritime, 38 rue Réaumur, CS 70000, 17017 La Rochelle cedex 01, Bureau de l'environnement.
Durant la période de consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/7347/ ou à l'adresse dédiée au dépôt des contributions : consultation-du-public-7347@registre-dematerialise.fr
- par courrier à la Préfecture de la Charente-Maritime, 38 rue Réaumur, CS 70000, 17017 La Rochelle cedex 01, Bureau de l'environnement
- lors de la permanence du commissaire-enquêteur : le mercredi 12 août 2026 de 10 h 00 à 12 h 00 à la mairie d'Allas-Champagne
Le commissaire-enquêteur organisera deux réunions publiques, avec la participation du pétitionnaire, à la mairie d'Allas-Champagne :
- réunion d'ouverture : le mercredi 8 juillet 2026 de 10 h 00 à 12 h 00
- réunion de clôture : le lundi 21 septembre 2026 de 10 h 00 à 12 h 00
Toute personne pourra prendre connaissance, sur le site dédié à la consultation pré-cité, du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an.
À l'issue de la procédure, le Préfet de la Charente-Maritime statuera, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation. La décision prendra la forme d'un arrêté préfectoral éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou d'un arrêté préfectoral de refus.

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture de la Charente-Maritime

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Projet d'un parc éolien sur les communes de Vérines et Angliers et Longèves**

Il sera procédé **du mercredi 1er juillet 2026 au jeudi 30 juillet 2026 inclus, soit durant 30 jours,** à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien nommé NORD N 11, composé de quatre éoliennes et un poste de transformation et de raccordement sur les communes de Vérines, Angliers et Longèves, déposée par la Société EOLIENNES D'AUNIS 1.
Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société EOLIENNES D'AUNIS 1, dont le siège se situe au BUSINESS CENTER, 4ème étage, 3 avenue Gustave Eiffel, 86360 Chasseneuil-du-Poitou, M. Guillaume GERMAIN, chef de projet - Tel : 06.40.29.09.45 - Mail : g.germain@eolise.fr
Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public").
Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.
Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr
Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.
Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7413
Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-7413@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7413
Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de Vérines, 15 rue de la Verrerie, 17540 Vérines, à la mairie de Angliers, place Saint Pierre 17540 Angliers, à la mairie de Longèves, 33 rue de Curzay, 17230 Longèves où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
En ces lieux, les observations pourront être consignées sur les registres ouverts à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de Vérines, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.
**M. Jean-Pierre BORDRON,** a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et **Mme Béatrice AUDRAN,** en qualité de commissaire enquêteur suppléante
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de Vérines , à la mairie de Angliers, à la mairie de Longèves, dans les conditions suivantes :
- **Vérines : Mercredi 1er juillet 2026 de 09 h 00 à 12 h 00,**
- **Angliers : Jeudi 9 juillet 2026 de 09 h 00 à 12 h 00,**
- **Longèves : Jeudi 9 juillet 2026 de 14 h 00 à 16 h 00,**
- **Longèves : Vendredi 17 juillet 2026 de 09 h 00 à 12 h 00,**
- **Angliers : Vendredi 17 juillet 2026 de 14 h 30 à 17 h 00,**
- **Vérines : Jeudi 30 juillet 2026 de 15 h 30 à 18 h 30.**

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.
À l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société EOLIENNES D'AUNIS 1.
La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et à la mairie de

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

PRÉFECTURE
DE LA CHARENTE-MARITIME

**Avis de consultation du public par voie électronique**

**Installations classées soumises à autorisation environnementale**

Conformément aux articles L181-10-1 et R181-36 du code de l'environnement, il sera procédé du lundi 29 juin 2026 au mercredi 30 septembre 2026 inclus, soit durant 3 mois consécutifs, à une consultation du public par voie électronique (consultation parallélisée) sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche au lieu-dit « Aux Fontaines » sur la commune d'ALLAS-CHAMPAGNE (17500), déposée par la société SAS VIGNOBLES DE LA MÉTAIRIE.

Ces activités relèvent de la rubrique 4755-2.a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour le régime de l'autorisation. Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale. Le dossier comprend notamment une étude d'incidence.

M. Alain CHARRIER est désigné en qualité de commissaire-enquêteur et Mme Marie-Christine BERTINEAU est désignée en qualité de commissaire-enquêteure suppléante, pour conduire la consultation publique.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : société SAS VIGNOBLES DE LA MÉTAIRIE - 80-99 Allée du Cœur de Chauffe, 16300 GUIMPS - contact : M. Christophe Schauber - cschauber@domaine-lametairie.com - Tél : 06.09.97.69.78

Les informations générales relatives à l'organisation de cette consultation du public peuvent être consultées sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr, rubrique publications, sous rubrique consultations du public).

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, des avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation (ou la mention d'une absence d'avis à l'issue des délais impartis), des avis des collectivités territoriales concernées, des éventuelles informations complémentaires transmises par le porteur de projet ainsi que des éventuelles réponses du pétitionnaire aux avis et aux observations du public, qui seront mis en ligne au fur et à mesure de leur émission sur le site internet dédié à cette consultation : https://www.registre-dematerialise.fr/7347/

Un accès gratuit au dossier sur un poste informatique est également possible dans les maisons France Service : https://www.charente-ma ritime.gouv.fr/Demarches/France-Services/France-Services-Proche-de-vous-proche-de-chez-vous.

Toute personne peut, sur demande, obtenir consultation du dossier papier mis à jour, dès l'ouverture de la consultation publique et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation, auprès de la Préfecture de la Charente-Maritime, 38 rue Réaumur, CS 70000, 17017 LA ROCHELLE cedex 01, Bureau de l'environnement.

Durant la période de consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/7347/ ou à l'adresse dédiée au dépôt des contributions : consultation-du-public-7347@registre-dematerialise.fr
- par courrier à la Préfecture de la Charente-Maritime, 38 rue Réaumur, CS 70000, 17017 LA ROCHELLE cedex 01, Bureau de l'environnement
- lors de la permanence du commissaire-enquêteur : le mercredi 12 août 2026 de 10 h 00 à 12 h 00 à la mairie d'Allas-Champagne

Le commissaire-enquêteur organisera deux réunions publiques, avec la participation du pétitionnaire, à la mairie d'Allas-Champagne :

- réunion d'ouverture : le mercredi 8 juillet 2026 de 10 h 00 à 12 h 00
- réunion de clôture : le lundi 21 septembre 2026 de 10 h 00 à 12 h 00

Toute personne pourra prendre connaissance, sur le site dédié à la consultation précité, du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Charente- Maritime statuera, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation. La décision prendra la forme d'un arrêté préfectoral éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou d'un arrêté préfectoral de refus.

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

PRÉFECTURE
DE LA CHARENTE-MARITIME

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

**Installations classées soumises à enregistrement (articles L511-1, L512-7 et R512-46-11 à R512-46-24 Titre V du Code de l'environnement)**

La société SAS Vignobles de la Métairie, dont le siège social est situé 80-99 Allée du Cœur de Chauffe, 16300 GUIMPS, a déposé à la Préfecture de la Charente-Maritime, un dossier de demande d'enregistrement portant sur l'augmentation des capacités de stockage de vins sur la commune d'ALLAS-CHAMPAGNE, 2 route de Chez Gendre (17500).

Cette activité relève de la rubrique 2251-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour le régime de l'enregistrement.

Ce dossier sera soumis à la consultation du public pendant une période de quatre semaines, **soit du lundi 29 juin 2026 au lundi 27 juillet 2026 inclus.**

Durant cette période, toute personne pourra consulter le dossier en mairie ou sur le site internet de la Préfecture et formuler des observations :

- sur le registre ouvert à cet effet à la mairie d'ALLAS-CHAMPAGNE aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie
- par courrier à adresser à la Préfecture de la Charente-Maritime, 38 rue Réaumur, CS 70000, 17017 LA ROCHELLE cedex 01, Bureau de l'environnement
- par courriel à adresser à : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

À l'issue de la procédure, le Préfet statuera sur la demande d'enregistrement. La décision prendra la forme d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012 modifié, ou d'un arrêté préfectoral portant basculement de l'instruction de la demande selon la procédure d'autorisation, assujettie à étude d'impact, étude de dangers et consultation du public par voie électronique, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

**Société SCI LE LIEN DE LA MOTTE**
**SCI au capital de 110.500.00 €**
**Siège social : 23 RUE DU LAVOIR**
**17240 SAINT-DIZANT-DU-GUA**
**479 923 492 RCS Saintes**

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 24/04/2026, il a été décidé de modifier l'article 4 à compter du 24/04/2026.

***Ancien Objet Social :*** L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens meubles ou immeubles bâtis ou non bâtis dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport , d'échange ou autrement.

**Nouvel Objet Social :** L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens meubles ou immeubles bâtis ou non bâtis dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement . La vente des biens dont la société n'a plus l'utilité ou devenus trop onéreux à conserver . Et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Saintes.

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**
**Commune de Biron**

Par arrêté n°2026/19 en date du 11 mai 2026, le maire de Biron a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le plan local d'urbanisme en cours de révision.

A cet effet, Monsieur Hervé HUCTEAU, a été désigné par le Président du tribunal administratif comme commissaire-enquêteur, Monsieur Guy HUMBERT a été nommé suppléant.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par Monsieur Hervé HUCTEAU, seront consultables à la mairie de BIRON, pendant 31 jours **soit du 01 juin 2026 au 01 juillet 2026 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit les lundis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18 h, les jeudis de 8h30 à 12h et de 13h à 18h et les vendredis de 8h30 à 12h.

Les observations pourront être consignées :

- sur le registre correspondant
- ou adresser par courrier en mairie au Commissaire-enquêteur : 3 rue de la Mairie, 17800 BIRON.
- ou par mail à l'adresse : mairie@biron17.fr

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra également prendre connaissance du dossier sur le site internet de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge à l'adresse suivante : https://www.haute-saintonge.org/cadre-de-vie/consultations-publiques

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie les :

- **Vendredi 5 juin de 8h30 à 12h**
- **Jeudi 11 juin de 14h à 17h30**
- **Jeudi 25 juin de 14h à 17h30**

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre assorti le cas échéant des documents annexes par le public sera clos par le commissaire-enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées à Madame le Maire de BIRON.

Ces documents seront consultables en mairie de BIRON aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal se réunira pour abroger la Carte Communale, pour valider les rectifications éventuelles et approuver le Plan Local d'Urbanisme.

Le Maire - Nathalie BRISSON

ACTEO
SOCIETE D'AVOCATS
SIZAIRE-GAUTHIER-GRIZET
RUE GUSTAVE EIFFEL
17140 LAGORD

**«HOLDING DF INVEST»**
**Société à Responsabilité Limitée**
**Au capital de 1.000 Euros**
**Siège Social : SURGERES (17700)**
**12 rue Jean Philippe Rameau**
**877 479 261 RCS LA ROCHELLE**

Suivant décisions unanimes du 5/06/2026, le capital a été porté de 1.000 € à 2.000 € par voie de création de 10 parts nouvelles de 100 € chacune, intégralement souscrites et libérées en numéraire, ensuite réduit de 2.000 € à 1.000 € par voie de rachat de 10 parts sociales, la dénomination sociale de la société a été remplacée par «HOLDING BF INVEST», l'objet social a été étendu aux activités suivantes : direction et gestion financière des sociétés, animation de ses participations et participation à la conduite de la politique du groupe et au contrôle des filiales, et M. Anthony BOISSINOT, demeurant à ARDILLIERES (17290) 50 bis Grande Rue, a été nommé en qualité de cogérant, pour une durée indéterminée, l'ensemble de ces décisions avec effet au 5/06/2026 ; le siège social anciennement fixé à SURGERES (17700) 12 rue Jean Philippe Rameau a été transféré à ANGOULINS-SUR-MER (17690) 2 B rue des Chênes, ZAC Les Ormeaux, à compter du 1/07/2026. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, D. FAURE, gérant

COMMUNE DE PERIGNAC

**Approbation de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme par déclaration de projet**

Par délibération en date du 9 juin 2026, le Conseil municipal a décidé d'approuver le dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Pérignac par Déclaration de Projet portant sur l'aménagement d'une zone d'activité communautaire Route de Cognac.

Conformément à l'article L.153-22 du Code de l'Urbanisme, le dossier approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture au public. Il est également consultable sur le site du Géoportail de l'urbanisme.

ekip'

**A VENDRE FONDS DE COMMERCE**
**de Bar - Restaurant - Pizzéria - Crêperie**

**à MORTAGNE-SUR-GIRONDE (17120)**
16, Quai de l'Estuaire



**Les offres devront impérativement être adressées auprès de la SELARL EKIP', prise en la personne de Maître Marie-Adéline ROUSSELOT-GÉGOUÉ, 9, rue Audry de Puyravault - 17300 ROCHEFORT avant le 18/06/2026 à 17h00.**

*Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site* **www.ekip.eu**, *onglet "cession d'actif", référence 50316. Coordonnées de la personne en charge du dossier :* **rochefort@ekip.eu**

ACTEO
SOCIETE D'AVOCATS
SIZAIRE-GAUTHIER-GRIZET
RUE GUSTAVE EIFFEL
17140 LAGORD

**Cession de Fonds de Commerce**

Suivant acte sous seing privé en date à LAGORD du 1/06/2026, enregistré au SPFE de LA ROCHELLE le 3/06/2026, dossier 2026 00019174 référence 1704P01 2026 A 00754, la société « MARYSAM », SARL au capital de 15.000 €, dont le siège social est au BOIS-PLAGE-EN-RE (17580) 15 rue de la Cafferte, immatriculée n° 799 735 923 RCS LA ROCHELLE, a cédé à la société «LMR HOUSE», SARL au capital de 1.000 Euros, dont le siège social est à LOIX-EN-RE (17111) 13 route du Perruis, immatriculée n° 103 003 133 RCS LA ROCHELLE, un fonds de commerce d'hôtel, gestion hôtelière, commercialisation touristique, connu sous l'enseigne HOTEL FLEUR DE RE sis à LOIX-EN-RE (17111) 13 route du Perruis, pour lequel la société «MARYSAM» est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHELLE sous le numéro 799 735 923, moyennant le prix de 365.000 €. Les créanciers éventuels du vendeur pourront faire opposition dans les dix jours de la parution de la publicité dans le BODACC, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au cabinet ACTEO (SELARL SIZAIRE GAUTHIER GRIZET) Avocats, à LAGORD (17140) rue Gustave Eiffel, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis, le gérant



### 3.3.2 Par voie d'affichage

Sur le site, lieu-dit « Aux Fontaines »




Source : Commissaire enquêteur

Sur les panneaux d'information des 6 Mairies, situées dans le périmètre du projet :
Allas-Champagne, Saint Ciers Champagne, Réaux sur Trèfle, Saint Eugène, Arthenac, Brie sous Archiac.

- Vérification effectuée in situ par le commissaire enquêteur.
- Attestations d'affichage en annexe

### 3.3.3 Par voie électronique sur le site de La Préfecture

PRÉFET
DE LA CHARENTE-MARITIME
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Consultation du 29.06.26 au 30.09.26 inclus - Sté SAS Vignobles de la Métairie à Allas-Champagne**

Publié le 05/06/2026

**Consultation du 29.06.26 au 30.09.26 inclus - Sté SAS Vignobles de la Métairie à Allas-Champagne**

Mis à jour le 05/06/2026

Demande d'autorisation environnementale : projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche au lieu-dit "Aux Fontaines" sur la commune d'ALLAS-CHAMPAGNE, déposée par la société SAS VIGNOBLES DE LA METAIRIE (17500)

**Consultation du public par voie électronique** (consultation dite parallélisée) sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société SAS VIGNOBLES DE LA METAIRIE relative au projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche au lieu-dit "Aux Fontaines" sur la commune d'ALLAS-CHAMPAGNE (17500)

La consultation du public est organisée du **lundi 29 juin 2026 au mercredi 30 septembre 2026 inclus (3 mois).**

Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale. Le dossier comprend notamment une étude d'incidence.

Vous trouverez ci-dessous la note de présentation non technique du projet :

Télécharger 01_EXO_VIGNOBLES-DE-LA-METAIRIE_DAE_RNT PDF - 2,07 Mb - 05/06/2026

**1- Avis de consultation du public par voie électronique:**

Télécharger Avis consultation parallélisée PDF - 0,70 Mb - 05/06/2026

**2- Dossier et registre dématérialisé:**

Le dossier du pétitionnaire, éventuellement complété au fil de leur réception des avis obligatoires émis par les services, des réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis, des observations/propositions du public et des avis des collectivités consultées et de leur groupement, sera consultable, pendant toute la durée de la consultation, sur le site internet dédié au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7347/

Vous pourrez déposer vos observations sur le site internet https://www.registre-dematerialise.fr/7347/ et à l'adresse mail suivante: consultation-du-public-7347@registre-dematerialise.fr

**3- Informations diverses :** Le commissaire-enquêteur organisera **deux réunions publiques**, avec la participation du pétitionnaire, à la **mairie d'Allas-Champagne** :

- réunion d'ouverture : **mercredi 8 juillet 2026 de 10 h 00 à 12 h 00**
- réunion de clôture : **lundi 21 septembre 2026 de 10 h 00 à 12 h 00**

Le commissaire-enquêteur assurera une **permanence à la mairie d'Allas-Champagne, le mercredi 12 août 2026 de 10 h 00 à 12 h 00**

### 3.3.4 Par voie électronique sur le site en ligne

https://www.registre-dematerialise.fr/7347/

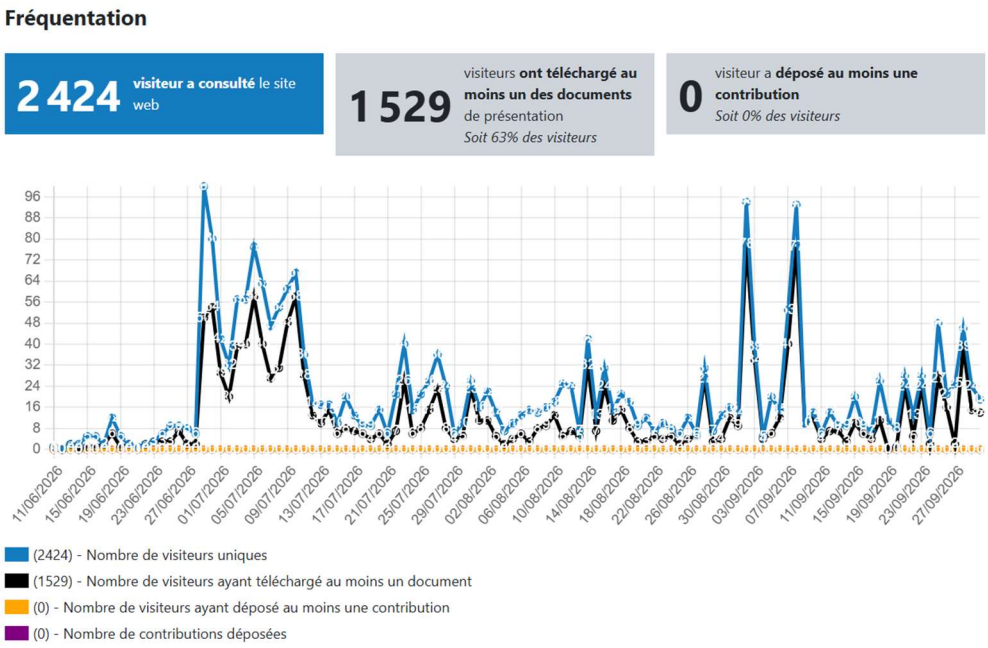



Source : Site Préambules

# 4. Déroulement de la consultation et de la concertation

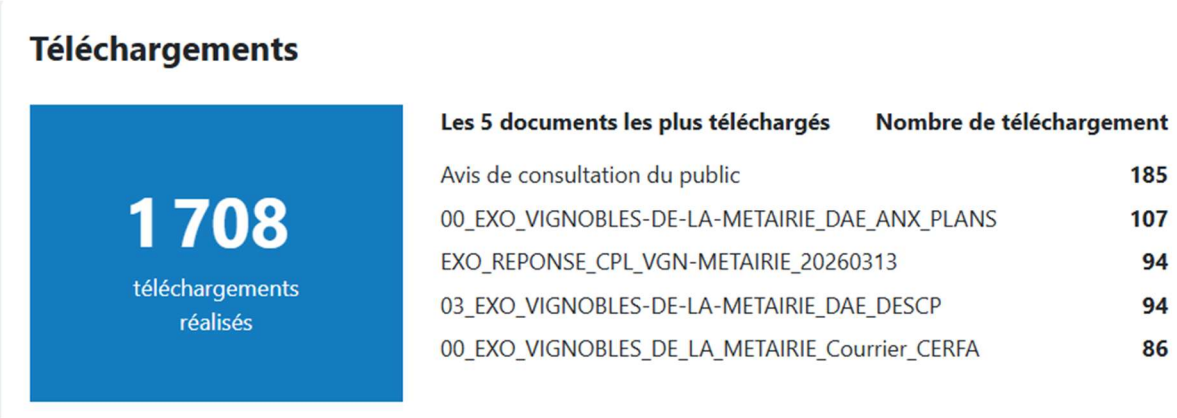
## 4.1 Utilisation du registre dématérialisé

Le site a fait l'objet de 2424 consultations avec un volume plus marqué à l'ouverture du site et sur le début du mois de septembre. Pendant la période d'ouverture du site au public, 1529 visiteurs ont téléchargé au moins un des documents de présentation.




Source site Préambules https://www.registre-dematerialise.fr/7347/

1708 téléchargements ont été réalisés pendant la période d'ouverture du site. Ci-dessous, les 5 documents les plus téléchargés.




Source site Préambules https://www.registre-dematerialise.fr/7347/

## 4.2 Réunions publiques

2 réunions publiques se sont tenues avec la présence du maitre d'ouvrage et d'un représentant du cabinet d'études SOCOTEX / EXO.

Pas de présence du public à ces 2 réunions

Présence d'une adjointe au maire d'ALLAS-CHAMAPGNE lors de la 2eme réunion publique

## 4.3 Permanence

Une permanence s'est tenue à la Mairie d'Allas-Champagne le 12 aout. Quatre personnes sont venues à la rencontre du commissaire enquêteur sur la plage horaire 10H/12H. les échanges ont permis de présenter les modalités de la consultation parallélisée, de partager sur le projet, et de faciliter l'accès aux informations contenues dans les documents de présentation disponibles sur le site dématérialisé.

## 4.4 Dépôt des contributions

Au terme du processus de consultation qui s'est terminé le 30 septembre 2026 à minuit, le constat est le suivant :

- Pas de contribution déposée sur le registre dématérialisée
- Pas de contribution reçue en Préfecture
- Pas de contribution remise au Commissaire Enquêteur

**Fréquentation**




Source site Préambules https://www.registre-dematerialise.fr/7347/

PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Secrétariat général**
**Direction de la coordination**
**et de l'appui territorial**

La Rochelle, le 2 OCT. 2026

Bureau de l'Environnement
Affaire suivie par : Séverine MOUFFLET
tél : 05 46 27 44 88
severine.moufflet@charente-maritime.gouv.fr

**INSTALLATIONS CLASSÉES**
**POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**LE PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME**

Consultation du public par voie électronique organisée du 29 juin 2026 au 30 septembre 2026 inclus sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société SAS VIGNOBLES DE LA METAIRIE.

Objet : Projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche sur la commune d'ALLAS-CHAMPAGNE, au lieu-dit « Aux Fontaines »

**Nombre d'observations reçues par voie postale à la Préfecture : 0**

Pour le Préfet,
La Cheffe de bureau de l'environnement,

C.M. Berjonneau

Céline MOULIN-BERJONNEAU

Source Préfecture

## 4.5 Avis des collectivités

Cinq communes ont produit une délibération dans le délai des 2 mois à compter de la date de l'ouverture de l'enquête. La commune de Brie sous Archiac n'a pas transmis de délibération.

Détail sur les délibérations :

- Commune de SAINT CIERS CHAMPAGNE : Avis favorable

- Commune de REAUX SUR TREFLE : Avis favorable

- Commune DE SAINT-EUGENE : Avis favorable

- Commune D'ARTHENAC : Avis défavorable

- Commune D'ALLAS CHAMPAGNE : Avis favorable

La communauté de communes de la Haute Saintonge a formulé un avis favorable au travers d'un courrier émis par le Président à destination du Préfet de Charente-Maritime.

Conformément aux dispositions de l'article R.181-18 du code de l'environnement, les communes disposaient d'un délai de 2 mois pour rendre un avis, soit jusqu'au 29/08/26 inclus. S'agissant de la commune de Brie sous Archiac, le Conseil Municipal n'a pas émis d'avis dans le délai prescrit.

# 5. Conclusions motivées

## 5.1 Objet de la consultation parallélisée

Conformément aux articles L181-10-1 et R181-36 du code de l'environnement, il a été procédé du lundi 29 juin 2026 au mercredi 30 septembre 2026 inclus, soit durant 3 mois consécutifs, à une consultation du public par voie électronique sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche au lieu-dit « Aux Fontaines » sur la commune d'ALLAS CHAMPAGNE (17500), déposée par la société SAS VIGNOBLES DE LA METAIRIE.

Le projet consiste en la création de nouveaux chais de stockage d'alcools de bouche au sein d'un site existant d'ores et déjà autorisé pour trois chais de stockage d'alcools de bouche (QSP de 1 404 m3). Le nombre de chais après projet sera de six chais comportant chacun deux cellules indépendantes. Les volumes de stockages d'alcools supplémentaires représentent 4 140 m3, franchissant en soi le seuil réglementaire de l'autorisation environnementale au titre de la rubrique ICPE 4755-2a de 500 m3. Les volumes de stockages d'alcools projetés (QSP totale) représentent 5 544 m3, le seuil SEVESO au titre de la rubrique 4755-1 n'est cependant pas franchi.

Le projet n'était pas soumis à évaluation environnementale et ne comportait pas d'étude d'impact. Cependant, l'article L 181-8 du code de l'environnement requiert que le dossier comporte une étude d'incidence environnementale.

## 5.2 Modalités de la consultation et de la concertation

Les modalités relatives à la consultation et à la concertation ont été définies dans le cadre de l'avis de consultation conformément à loi Industrie Verte.

La consultation parallélisée s'est déroulée sur 3 mois du lundi 29 juin au mercredi 30 septembre 2026. Durant cette période 2 réunions publiques se sont tenues à la Mairie d'ALLAS-CHAMPAGNE, la première le 8 juillet et la seconde le 21 septembre 2026. Une permanence du commissaire enquêteur s'est tenue le 12 août en ce même lieu.

Le public a eu un accès au dossier pendant toute la durée de l'enquête soit par la voie du site dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/7347, soit en physique au bureau de l'environnement de la Préfecture de Charente-Maritime et lors de la permanence du commissaire enquêteur.

La possibilité de déposer des observations et des propositions par le public était possible sur le registre dématérialisé ou par courrier auprès de la Préfecture, ou lors de la permanence du commissaire enquêteur.

Pendant la durée de la consultation la possibilité a été offerte au public de demander des informations complémentaires auprès du maitre d'ouvrage.

## 5.3 La publicité

La population a été informée selon la législation en vigueur :

- Publication de l'avis dans la presse (2 titres)
- Affichage sur les panneaux des Mairies concernées par le périmètre du projet
- Affichage sur le site du projet « Aux Fontaines »
- Information sur le site de la Préfecture de Charente-Maritime

## 5.4 La participation du public

Selon les modalités prévues par la loi industrie verte, le public a disposé des possibilités suivantes pour s'informer sur le projet et contribuer à celui-ci. Le constat au terme du processus est le suivant :

- Utilisation du registre dématérialisé :
  - 2424 visiteurs ont consulté le site dématérialisé
  - 1529 visiteurs ont téléchargé au moins 1 document de présentation
  - 1708 documents ont été téléchargés
  - Pas de contribution

- Réunions publiques
  - Pas de participation du public
  - Pas de contribution déposée

- Permanence du Commissaire Enquêteur
    - Présence de 4 personnes
    - Pas de contribution déposée

- Sollicitation de la Préfecture
    - Pas de demande formulée
    - Pas de contribution déposée

## 5.5 La concertation des collectivités locales

6 communes étaient appelées à émettre un avis concernant le projet. 5 conseils municipaux se sont prononcés :

- 4 communes ont émis un avis favorable :
    - SAINT CIERS CHAMPAGNE
    - REAUX SUR TREFLE
    - SAINT-EUGENE
    - ALLAS CHAMPAGNE
- 1 Commune a émis un avis défavorable :
    - ARTHENAC. Avis motivé au regard du risque routier (dégradation potentielle de la voirie, flux poids lourd et cohabitation avec les transports scolaires) et de potentielles nuisances liées à l'exploitation du site.
- 1 Commune n'a pas émis d'avis : BRIE SOUS ARCHIAC

- La Communauté de Communes de la Haute Saintonge a émis un avis favorable.

## 5.6 Forces, faiblesse, points de vigilance et atouts du projet

<u>Les forces du projet :</u>

- La conformité du dossier sur les aspects réglementaires
- La complétude et la qualité du dossier soumis à la consultation
- La robustesse des études d'incidences et de danger
- L'engagement du maitre d'ouvrage et du cabinet d'études
- Le nombre de connexions sur le site dématérialisé
- Le volume de documents téléchargés sur le site dématérialisé
- La volonté du maitre d'ouvrage d'intégrer le projet dans l'environnement

<u>Les faiblesses du projet :</u>

- Pas de participation aux réunions publiques
- Peu de monde à la permanence du Commissaire Enquêteur

Les points de vigilance du projet :

- Volume de véhicules poids lourd en phase d'exploitation du site (idem à l'existant)
- Dégradation potentielle de la voirie

Atouts du projet :

- Les avis favorables émis par les collectivités territoriales. 1 seule commune a émis un avis défavorable
- Les enjeux économiques pour la commune d'Allas-Champagne et les communes voisines

## 5.7 Conclusion finale

Au terme de la consultation publique, organisée par voie électronique du lundi 29 juin 2026 au mercredi 30 septembre 2026 inclus, dans le cadre du projet porté par LES VIGNOBLES DE LA METAIRIE, il est important de noter que le processus s'est déroulé de manière satisfaisante.

Ce projet a fait l'objet d'un travail fouillé et robuste que l'on retrouve dans l'ensemble des documents mis à la disposition du public, qui s'en est saisi en consultant de manière significative le site dématérialisé et en téléchargeant des pièces.

La construction de 3 chais supplémentaires de stockage d'alcool n'a pas généré de forte opposition au projet puisqu'il n'y a pas eu de contribution déposée pendant les 3 mois de consultation du public. Seule une commune a émis un avis défavorable.

La détermination du porteur de projet à suivre dans le temps, les incidences environnementales et à en maitriser les effets, est avérée.

Fait à Nieul-Sur-Mer le 5 octobre 2026

Alain CHARRIER



Commissaire Enquêteur

# 6. Les annexes

## Annexe 1 : Avis de consultation du public

PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Avis de consultation du public par voie électronique**
**Installations classées soumises à autorisation environnementale**

Conformément aux articles L181-10-1 et R181-36 du code de l'environnement, il sera procédé du **lundi 29 juin 2026 au mercredi 30 septembre 2026 inclus**, soit durant 3 mois consécutifs, à une consultation du public par voie électronique (**consultation parallélisée**) sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche au lieu-dit « Aux Fontaines » sur la commune d'ALLAS-CHAMPAGNE (17500), déposée par la société SAS VIGNOBLES DE LA METAIRIE.

Ces activités relèvent de la rubrique 4755-2.a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour le régime de l'autorisation. Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale. Le dossier comprend notamment une étude d'incidence.

M. Alain CHARRIER est désigné en qualité de commissaire-enquêteur et Mme Marie-Christine BERTINEAU est désigné en qualité de commissaire-enquêteure suppléante, pour conduire la consultation publique.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : société SAS VIGNOBLES DE LA METAIRIE – 80-99 Allée du Coeur de Chauffe 16300 GUIMPS – contact : M. Christophe Schauber – cschauber@domaine-lametairie.com – Tél : 0609976978

Les informations générales relatives à l'organisation de cette consultation du public peuvent être consultées sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr, rubrique publications, sous rubrique consultations du public).

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, des avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation (ou la mention d'une absence d'avis à l'issue des délais impartis), des avis des collectivités territoriales concernées, des éventuelles informations complémentaires transmises par le porteur de projet ainsi que des éventuelles réponses du pétitionnaire aux avis et aux observations du public, qui seront mis en ligne au fur et à mesure de leur émission sur le site internet dédié à cette consultation : https://www.registre-dematerialise.fr/7347/

Un accès gratuit au dossier sur un poste informatique est également possible dans les maisons France Service : https://www.charente-maritime.gouv.fr/Demarches/France-Services/France-Services-Proche-de-vous-proche-de-chez-vous.

Toute personne peut, sur demande, obtenir consultation du dossier papier mis à jour, dès l'ouverture de la consultation publique et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation, auprès de la Préfecture de la Charente-Maritime, 38 rue Réaumur, CS 70000, 17017 LA ROCHELLE cedex 01, Bureau de l'environnement.

Durant la période de consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/7347/ ou à l'adresse dédiée au dépôt des contributions : consultation-du-public-7347@registre-dematerialise.fr
- par courrier à la Préfecture de la Charente-Maritime, 38 rue Réaumur, CS 70000, 17017 LA ROCHELLE cedex 01, Bureau de l'environnement
- lors de la permanence du commissaire-enquêteur : le mercredi 12 août 2026 de 10 h 00 à 12 h 00 à la mairie d'Allas-Champagne

Le commissaire-enquêteur organisera deux réunions publiques, avec la participation du pétitionnaire, à la mairie d'Allas-Champagne :
- réunion d'ouverture : le mercredi 8 juillet 2026 de 10 h 00 à 12 h 00
- réunion de clôture : le lundi 21 septembre 2026 de 10 h 00 à 12 h 00

Toute personne pourra prendre connaissance, sur le site dédié à la consultation pré-cité, du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Charente-Maritime statuera, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation. La décision prendra la forme d'un arrêté préfectoral éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou d'un arrêté préfectoral de refus.

## Annexe 2 : Procès-verbal

Mr Charrier Alain
Commissaire Enquêteur

A
Monsieur Christophe SCHAUBER
SAS Vignobles de la Métairie
80-99 Allee du Cœur de Chauffe
16300 GUIMPS

Le 1er octobre 2026

**Objet :**

- Procès-verbal de communication des observations recueillies au cours de l'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale relative au projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche au lieu-dit « Aux Fontaines », déposée par la société SAS VIGNOBLES DE LA METAIRIE.

**Références :**

- Article R 123-18 du code de l'environnement
- Décision nomination commissaire enquêteur N° E26000058/86

Monsieur,

La phase de consultation du public, dans le cadre de l'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale, demandée par la SAS Vignobles de la Métairie et relative au projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche au lieu-dit « Aux Fontaines », s'est terminée le 30 septembre 2026 à minuit.

Le public a disposé de 3 mois pour faire part de ses observations sur le projet, sur le site dématérialisé, auprès de la Préfecture, à l'occasion des réunions publiques et de la permanence du commissaire enquêteur à la Mairie d'ALLAS-CHAMPAGNE.

Le site dématérialisé à été consulté par 2424 visiteurs, aucune présence n'a été constatée lors des réunions publiques et 4 personnes sont venues à la permanence. A la date du 1er octobre 2026 et donc au terme du processus de consultation, aucune contribution n'a été déposée.

De fait cette situation n'appelle pas de réponse du maitre d'ouvrage pour satisfaire aux exigences de l'article R 123-18 du code de l'environnement.

Veuillez agréer Monsieur, mes sincères salutations.

Le commissaire enquêteur



Alain CHARRIER

## Annexe 3 : Certificats d'affichage

PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Préfecture de la Charente-Maritime**

**ICPE**
**Demande d'autorisation environnementale**

**déposée par la société SAS VIGNOBLES DE LA METAIRIE relative au projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche situé au lieu-dit « Aux Fontaines » sur la commune d'ALLAS CHAMPAGNE**

**Consultation parallélisée**

**Certificat d'affichage de l'avis de consultation du public par voie électronique (L .181-10-1 du code de l'environnement)**

La cheffe du bureau de l'Environnement,
certifie que l'avis de consultation du public par voie électronique du projet susvisé a été publié par voie d'affichage, **lundi 29 juin 2026 au mercredi 30 septembre 2026 inclus**, à l'emplacement réservé pour les communications officielles à la Cité Duperré 5 Place des Cordeliers – 17000 La Rochelle

soit à partir du : 8 juin 2026

et maintenu pendant toute la durée de celle-ci.

La Rochelle, le 1er octobre 2026

Pour le Préfet,
La Cheffe du Bureau de l'Environnement,

Céline MOULIN-BERJONNEAU

**Mairie d'ALLAS-CHAMPAGNE**

**ICPE**
**Demande d'autorisation environnementale**

**déposée par la société SAS VIGNOBLES DE LA METAIRIE relative au projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche situé au lieu-dit « Aux Fontaines » sur la commune d'ALLAS-CHAMPAGNE**

**Consultation du public**

**Certificat d'affichage de l'avis de consultation du public par voie électronique**

Le Maire de la commune d'Allas-Champagne,
certifie que l'avis de consultation relatif à l'ouverture de la consultation du public sur le projet susvisé, a été publié par voie d'affichage aux emplacements réservés pour les communications officielles, 15 jours au moins avant le début de la consultation,

soit à partir du : 10 juin 2026

et maintenu pendant toute la durée de celle-ci.

**Fait à Allas-Champagne, le 29 juillet 2026**

Le Maire,
Mme Stéphanie FIZZALA

MAIRIE D'ALLAS-CHAM
(Charente-Maritime)

***Ce Certificat est à renvoyer à la Préfecture à l'issue de la consultation du public***

**Mairie d'ARTHENAC**

**ICPE**

**Demande d'autorisation environnementale**

**déposée par la société SAS VIGNOBLES DE LA METAIRIE relative au projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche situé au lieu-dit « Aux Fontaines »**

**sur la commune d'ALLAS-CHAMPAGNE**

**Consultation du public**

**Certificat d'affichage de l'avis de consultation du public par voie électronique**

Le Maire de la commune d'ARTHENAC

certifie que l'avis de consultation relatif à l'ouverture de la consultation du public sur le projet susvisé, a été publié par voie d'affichage aux emplacements réservés pour les communications officielles, 15 jours au moins avant le début de la consultation,

**soit à partir du : 9 juin 2026**

et maintenu pendant toute la durée de celle-ci.

**Fait à : ARTHENAC le 28 juillet 2026**
Le Maire,
**M. Bruno CHAINIER**

***Ce Certificat est à renvoyer à la Préfecture à l'issue de la consultation du public***

**Mairie de** RÉAUX SUR TRÉFLE

**ICPE**
**Demande d'autorisation environnementale**

**déposée par la société SAS VIGNOBLES DE LA METAIRIE relative au projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche situé au lieu-dit « Aux Fontaines » sur la commune d'ALLAS-CHAMPAGNE**

**Consultation du public**

**Certificat d'affichage de l'avis de consultation du public par voie électronique**

Le Maire de la commune de RÉAUX SUR TRÉFLE
certifie que l'avis de consultation relatif à l'ouverture de la consultation du public sur le projet susvisé, a été publié par voie d'affichage aux emplacements réservés pour les communications officielles, 15 jours au moins avant le début de la consultation,
soit à partir du : 05 juin 2026

et maintenu pendant toute la durée de celle-ci.

Fait à : RÉAUX SUR TRÉFLE, le 01er Octobre 2026

Le Maire, Valérie Rivière,

MAIRIE DE RÉAUX SUR TRÉFLE 17500 Ch.-M.

***Ce Certificat est à renvoyer à la Préfecture à l'issue de la consultation du public***

Mairie de

ICPE
Demande d'autorisation environnementale

déposée par la société SAS VIGNOBLES DE LA METAIRIE relative au projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche situé au lieu-dit « Aux Fontaines » sur la commune d'ALLAS-CHAMPAGNE

Consultation du public

Certificat d'affichage de l'avis de consultation du public par voie électronique

Le Maire de la commune de SAINT CIERS CHAMPAGNE
certifie que l'avis de consultation relatif à l'ouverture de la consultation du public sur le projet susvisé, a été publié par voie d'affichage aux emplacements réservés pour les communications officielles, 15 jours au moins avant le début de la consultation,
soit à partir du : 10 juin 2026 au 1er Octobre 2026 .

et maintenu pendant toute la durée de celle-ci.

Fait à : ST CIERS CHgne , le 1er Octobre 2026
Le Maire, BAURION Francis .

MAIRIE de St-CIERS-CHAMPAGNE
17520 (Chte-Mme)

*Ce Certificat est à renvoyer à la Préfecture à l'issue de la consultation du public*

**Mairie de SAINT-EUGENE**

**ICPE**
**Demande d'autorisation environnementale**

**déposée par la société SAS VIGNOBLES DE LA METAIRIE relative au projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche situé au lieu-dit « Aux Fontaines » sur la commune d'ALLAS-CHAMPAGNE**

**Consultation du public**

**Certificat d'affichage de l'avis de consultation du public par voie électronique**

Le Maire de la commune de SAINT-EUGENE
certifie que l'avis de consultation relatif à l'ouverture de la consultation du public sur le projet susvisé, a été publié par voie d'affichage aux emplacements réservés pour les communications officielles, 15 jours au moins avant le début de la consultation,
soit à partir du : 9 juin 2026

et maintenu pendant toute la durée de celle-ci.

Fait à : ST-EUGENE , le 23/07/2026

Le Maire,

MAIRIE de SAINT-EUGENE 17520 (Charente)

***Ce Certificat est à renvoyer à la Préfecture à l'issue de la consultation du public***

**Mairie de**

**ICPE**
**Demande d'autorisation environnementale**

**déposée par la société SAS VIGNOBLES DE LA METAIRIE relative au projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche situé au lieu-dit « Aux Fontaines » sur la commune d'ALLAS-CHAMPAGNE**

**Consultation du public**

**Certificat d'affichage de l'avis de consultation du public par voie électronique**

Le Maire de la commune de Brie Sous Archiac
certifie que l'avis de consultation relatif à l'ouverture de la consultation du public sur le projet susvisé, a été publié par voie d'affichage aux emplacements réservés pour les communications officielles, 15 jours au moins avant le début de la consultation,
soit à partir du : 05/06/2026

et maintenu pendant toute la durée de celle-ci.

Fait à : Brie sous Archiac , le 05/10/2026

Le Maire,

BRIE SOUS ARCHIAC 17520 (Chte-Maritime)

*Ce Certificat est à renvoyer à la Préfecture à l'issue de la consultation du public*